

F I C H E D E D O N N É E S D E S É C U R I T É

ÉCO : 461885

Date de révision : 01/06/2016

Rév. 2

RUBRIQUE 1. ----- IDENTIFICATION DU PRODUIT -----

Inova Diagnostics, Inc.
9900 Old Grove Road
San Diego, CA 92131 États-Unis

Numéro de téléphone pour informations générales : 1-858-586-9900
Numéros d'appel d'urgence

États-Unis, Canada : 1-800-424-9300
Autres pays : 1-703-527-3887

RÉF. CATALOGUE : **701267**

NOM : **QUANTA Flash® DFS70 Controls**

UTILISATION : Les QUANTA Flash DFS70 Controls sont destinés au contrôle qualité de la trousse de test CIA (immunodosage par chimiluminescence) QUANTA Flash DFS70 traité sur l'appareil BIO-FLASH.

RUBRIQUE 2. ----- IDENTIFICATION DES DANGERS-----

Instructions en cas d'urgence

Dangers selon l'Agence fédérale d'hygiène et de sécurité du travail des États-Unis (OSHA)

Aucun danger connu selon l'OSHA.

Autres dangers non classifiés

Substance ou mélange non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH).

Classification SGH

S/O

Éléments d'étiquetage SGH, y compris mentions de prudence

Pictogramme : aucun

Terme d'avertissement : S/O

Mentions de danger

Aucune

Mentions de prudence

Aucune

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : peut être nocif en cas d'inhalation. Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Peau : peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.

Yeux : peut entraîner une irritation oculaire.

Ingestion : peut être nocif en cas d'ingestion.

Organes cibles : aucun identifié.

Produits d'origine humaine : à traiter comme potentiellement infectieux.

Le sérum utilisé dans la préparation de ce produit a été testé selon des méthodes approuvées par la FDA. Son absence de réactivité a été établie en présence de l'antigène de surface de l'hépatite B (HBsAg), de l'anticorps anti-virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et de l'anticorps anti-virus de l'hépatite C (VHC). Aucune méthode d'essai connue ne peut garantir totalement l'absence du virus de l'hépatite B, du VIH, du VHC ou d'autres agents infectieux. Manipuler ces contrôles ainsi que tous les échantillons de patients conformément au Niveau de danger biologique n° 2 défini par le document Biosafety in Microbiological and Biomedical Laboratories (Sécurité biologique dans les laboratoires de microbiologie et biomédicaux) du Centre de prévention et de contrôle des maladies et de l'Institut national de santé des États-Unis, cinquième édition, 2009.

REMARQUE : Les données relatives aux risques physiques et sanitaires n'ont pas encore été établies pour ce composant. Les données physiques et sanitaires indiquées se basent sur une évaluation des résultats disponibles pour les composants purs et sur la concentration de ces derniers dans le produit.

Système NFPA (États-Unis) : SANTÉ = 0, INFLAMMABILITÉ = 0, RÉACTIVITÉ = 0
HMIS : SANTÉ = 0, INFLAMMABILITÉ = 0, DANGER PHYSIQUE = 0

RUBRIQUE 3. ----- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS-----

Aucun composant n'est dangereux selon les critères de l'OSHA, États-Unis.

Composants de la trousse

REMARQUE : Réf. = Référence produit

Réf. 501267A Contrôle négatif DFS70 Negative Control, 1 flacon contenant moins de (<) 0,1 % d'azoture de sodium, n° CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1 et anticorps de sérum humain à DFS70

Réf. 501267B Contrôle positif DFS70 Positive Control, 1 flacon contenant moins de (<) 0,1 % d'azoture de sodium, n° CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1 et anticorps de sérum humain à DFS70

Réf. CR1628 Stabilisant de protéines Protein Stabilizer I, 1 flacon, secret industriel

Les composants sous secret industriel sont définis comme non dangereux.

RUBRIQUE 4. ----- DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS-----

Yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières écartées.

Contact cutané : laver soigneusement et abondamment à l'eau courante. Enlever et laver les vêtements contaminés.

Ingestion : consulter un médecin.

Inhalation : éloigner la victime de la zone d'exposition. En cas de difficultés respiratoires, consulter un médecin.

EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

RUBRIQUE 5. ----- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE-----

Préparation ininflammable.

Moyen d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux matières stockées à proximité immédiate, par exemple un agent chimique sec.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour prévenir tout contact oculaire ou cutané.

RUBRIQUE 6. --- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL ---

Après un déversement : absorber les déversements avec des matières absorbantes inertes et les placer dans un récipient adapté. Pour éviter toute exposition, porter des équipements de protection individuelle (EPI) tels que des gants, des verres de sécurité et des lunettes de protection.

RUBRIQUE 7. ----- MANIPULATION ET STOCKAGE-----

Manipulation : respecter les précautions normales de manipulation des substances chimiques. Laver la zone touchée après manipulation.

Stockage : maintenir les récipients hermétiquement fermés hors utilisation. Conserver au sec dans une zone de stockage bien aérée (entre 2 et 8 °C). Protéger de tout dommage physique.

RUBRIQUE 8. ---- CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE ----

Ne contient aucune substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire : lorsque l'évaluation des risques indique que des appareils respiratoires à purification d'air sont adaptés, utiliser un appareil respiratoire à masque facial complet et une combinaison multi-usage (États-Unis) ou des cartouches pour appareils respiratoires de type ABEK (EN 14387) en tant que systèmes de secours aux mesures d'ingénierie. Si l'appareil respiratoire constitue le seul moyen de protection, utiliser un appareil respiratoire à masque facial complet. Utiliser des appareils respiratoires et des composants testés et homologués selon les normes gouvernementales applicables, telles que NIOSH (États-Unis) et CEN (Europe).

Protection oculaire : utiliser des équipements de protection oculaire testés et homologués selon les normes gouvernementales applicables, telles que NIOSH (États-Unis) et EN 166 (Europe).

Protection des mains : porter des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique adaptée de retrait des gants (sans toucher leur surface extérieure) pour éviter tout contact cutané avec ce produit.

Après usage, jeter les gants contaminés en accord avec les lois en vigueur et les bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection de la peau et du corps : vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail concerné.

Mesures d'hygiène : manipuler en accord avec les bonnes pratiques industrielles relatives à l'hygiène et à la sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Conseiller l'utilisation de pipettes de sécurité.

RUBRIQUE 9. ----- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES -----

Aspect :

Contrôle négatif : liquide rose ou jaune

Contrôle positif : liquide rose ou jaune

Odeur : les solutions sont inodores.

Point d'ébullition : S/O

Point de fusion : S/O

Point d'éclair : S/O

Température d'auto-inflammation : S/O

Limites d'explosivité : S/O

Pression de vapeur : S/O

Densité : S/O

Viscosité : S/O

Solubilité dans l'eau : les solutions sont solubles.

RUBRIQUE 10. ----- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ -----

Stabilité : stable dans les conditions ordinaires d'utilisation et de stockage.

Polymérisation dangereuse : ne se produit pas.

Conditions et matières à éviter : S/O

Réactions dangereuses : S/O

Produits de décomposition dangereux : S/O

RUBRIQUE 11. ----- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES -----

Toxicité aiguë

DL50 par voie orale

Aucune donnée disponible

CL50 par inhalation

Aucune donnée disponible

DL50 par voie cutanée

Aucune donnée disponible

Autres informations sur la toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée

Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée disponible

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité**CIRC**

Aucun composant de ce produit présentant une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme un agent cancérogène humain probable, possible ou confirmé par l'IARC.

NTP

Aucun composant de ce produit présentant une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme un agent cancérogène connu ou potentiel d'après le NTP.

OSHA

Aucun composant de ce produit présentant une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme un agent cancérogène connu ou potentiel d'après l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Tératogénicité

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Système général harmonisé)

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (Système général harmonisé)

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

Effets potentiels sur la santé**Inhalation**

Peut être nocif en cas d'inhalation. Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Peau

Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.

Yeux

Peut entraîner une irritation oculaire.

Signes et symptômes d'exposition

Aucune donnée disponible

Effets synergiques

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été totalement étudiées.

N° RTECS : non disponible

RUBRIQUE 12.----- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES-----**Toxicité**

Aucune donnée disponible

Persistante et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

Autres effets néfastes

Le danger environnemental ne peut être exclu en cas de manipulation ou de mise au rebut non professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13.----- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION-----

Observer toutes les réglementations relatives à l'environnement en vigueur pour l'élimination des déchets. Les entités générant des déchets chimiques sont responsables de leur classification comme déchets dangereux. Contacter une entreprise professionnelle spécialisée habilitée pour l'élimination des produits non utilisés.

Certains réactifs de la présente trousse contiennent de l'azoture de sodium comme agent de conservation. Certaines études indiquent que l'azoture de sodium forme de l'azoture de cuivre ou de plomb, substances explosives en cas de choc, dans les tuyauteries de laboratoire. Appliquer les procédures d'élimination appropriées.

Produit

Les résidus de produit et les solutions non recyclables doivent être éliminés par une société dûment habilitée.

Emballage contaminé

Mis au rebut comme un produit non usagé.

Recueillir les résidus d'échantillons biologiques, de réactifs et de contrôles dans un récipient adapté et traiter à l'autoclave pendant 1 heure à 121 °C.

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série P : Non répertorié.

Statut selon la Loi des États-Unis sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA), Série U : Non répertorié.

RUBRIQUE 14.----- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT-----

Département des transports (États-Unis)

Marchandise non dangereuse.

IMDG

Marchandise non dangereuse.

IATA

Marchandise non dangereuse.

RUBRIQUE 15.----- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES-----

Conforme aux directives 1999/45/CE et 91/155/CEE et à leurs modifications.

Dangers selon l'Agence fédérale d'hygiène et de sécurité du travail des États-Unis (OSHA)

Aucun danger connu selon l'OSHA.

Statut selon la Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Non répertorié dans l'inventaire TSCA.

Statut relatif à la Liste canadienne des substances domestiques (DSL) :

Non répertorié sur les listes canadiennes DSL et NDSL.

Composants selon la section 302 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 313) :

les composants suivants sont assujettis aux exigences de déclaration aux termes de la loi SARA, Titre III, Section 302.

Azoture de sodium, n° CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1

Composants selon la section 313 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 313) :

Ce produit ne contient aucun composant chimique avec des numéros d'enregistrement CAS excédant les niveaux limites de déclaration (De Minimis) établis par le document SARA, Titre III, Section 313.

Dangers selon les sections 311 et 312 de la Loi des États-Unis sur la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA 311/312) :

Aucun danger selon la loi SARA

Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) du Massachusetts

Azoture de sodium, n° CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1

Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) de la Pennsylvanie

Eau, n° de registre CAS 7732-18-5, n° EINECS 231-791-2

Azoture de sodium, n° CAS 26628-22-8, n° EINECS 247-852-1

Composants répertoriés dans la liste de droit à l'information (Right to Know) du New Jersey

Eau, n° de registre CAS 7732-18-5, n° EINECS 231-791-2

Composants répertoriés par la Proposition 65 de Californie :

Ce produit ne contient aucune substance chimique reconnue par l'État de Californie comme provoquant des cancers, des anomalies congénitales ou autres effets sur la reproduction.

RUBRIQUE 16.----- AUTRES INFORMATIONS-----

Chaque unité de donneur utilisée dans la préparation des contrôles de la présente trousse a été testée selon une méthode homologuée pour détecter la présence d'anticorps anti-VIH et anti-VHC ou de HBsAg, avec résultat négatif. **AVERTISSEMENT :** aucune méthode d'essai ne peut garantir totalement l'absence de VIH, de VHC, de l'antigène HBsAg et d'autres agents infectieux. Les contrôles de la présente trousse doivent donc être manipulés avec prudence en appliquant les mesures universelles de précaution.

Inova Diagnostics, Inc. fournit les informations de la présente fiche de bonne foi, mais n'accorde aucune garantie quant à leur exhaustivité ou leur exactitude. Ce document est uniquement destiné à recommander de bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation en toute sécurité du produit par un personnel dûment formé. Les personnes recevant ces informations doivent déterminer par elles-mêmes l'adaptation du produit à une application spécifique. Inova Diagnostics, Inc. ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, ce qui inclut sans y être limité les garanties de valeur commerciale et d'adaptation à une application particulière, eu égard aux informations exposées dans la présente fiche ou au produit auquel lesdites informations se réfèrent. Par conséquent, Inova Diagnostics, Inc. ne saurait être tenu pour responsable en cas de réclamation, perte ou dommage résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des informations de la présente fiche.

QUANTA Flash et Inova Diagnostics, Inc. sont des marques déposées. Copyright 2015 Tous droits réservés ©